VILLE DE LA FERTE-BERNARD EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 28 juin 2023 Date d'affichage 28 juin 2023

Nombre de conseillers

en exercice

18 + 11 procurations présents

29 votants

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20230704-DEL_23_07_04_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le QUATRE JUILLET à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents: M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Dominique MORANCE, Mme Françoise PELLODI, M. Carl GUILLEMIN, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Emmanuel BOIS, M. Lionel COUTEMANCHE, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Edith ALIX, M. Nicolas CHABLE, M. Christophe BISI, Mme Olivia JAMAIN,

Excusés:

M. Thierry BODIN, (Pouvoir donné à M. Nicolas CHABLE), Mme Catherine CHANTEPIE (Pouvoir donné à S. SEQUEIRA), M. Franck POTAUFEUX (Pouvoir donné à D. MORANCE), (Pouvoir donné à C. KNITTEL), M. Gérard GUESNE M. Emmanuel VIGNERON (Pouvoir donné à E. PAPILLON), (Pouvoir donné à L. PHILIBERT), Nicolas GUILLARD, (Pouvoir donné à D. REVEAU), M. Gaëtan THOMAS (Pouvoir donné à B. MARCHAIS), Mme Delphine LETESSIER, Mme Marie DENONELLE (Pouvoir donné à F PELLODI), Mme Audrey MAMONTEIL (Pouvoir donné à Ch. VAN RYSSEL), Mme Sophie DOLLON, (Pouvoir donné à E. BOIS).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Lionel COUTEMANCHE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

PUBLICATION D'UN ACTE DE SERVITUDE AU PROFIT DE GrDF

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de servitude sous seing privé signée le 6 mai 2022 par la Collectivité et GrDF,

Vu le rapport du Maire.

Considérant que la Société GrDF a régularisé avec la commune de La Ferté-Bernard une convention de servitude sous seing privé en date du 6 mai 2022, relative à l'implantation d'une canalisation de gaz et tous ses accessoires, sur les parcelles situées à LA FERTE BERNARD (72), cadastrées section ZC, numéros 221, 222, 223, lieudit « Le Gros Chêne » et section ZD, numéros 84, 310 et 375 lieudits « Les Ajeux » et « La Ganèse ».

Considérant que ces parcelles appartiennent actuellement à la ville de La Ferté-Bernard, GrDF sollicite celle-ci pour la publication d'un acte de servitude, conformément aux termes de la convention sous seing privé.

Considérant que cette publication est importante car elle a pour but d'informer toutes les personnes de la présence de la canalisation de gaz afin d'éviter tout sinistre et donc tout problème à venir.

Considérant que la collectivité souhaite demander la participation de Me Martine ALIX-CHAPDELAINE pour représenter la ville de La Ferté-Bernard.

Considérant que les frais liés à cette opération seront à la charge de GrDF.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les dispositions qui précèdent ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la participation de Me Martine ALIX-CHAPDELAINE pour représenter la ville de La Ferté-Bernard.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir permettant leur mise en œuvre, et notamment l'acte de servitude.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29 Voix contre : 0 Abstention : 0

> Pour Copie conforme Le Maire,